

AVEU DE KARIM DJOUDI

L'inflation risque d'augmenter en 2011

L'inflation risque d'augmenter en 2011, notamment à cause des revalorisations salariales, selon le ministre des Finances, annonçant une prochaine loi de finances complémentaire.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - D'un niveau important (3,9%) en 2010, l'inflation risque d'augmenter encore en 2011, selon le ministre des Finances. La raison de cette hausse, Karim Djoudi qui était l'hôte jeudi du Conseil de la nation l'impute aux revalorisations salariales et indemnitaires décidées par les pouvoirs publics.

En marge d'une séance de questions orales, le grand argentier du pays a estimé que si l'argent injecté était transformé en épargne par les ménages bénéficiaires, le risque d'inflation resterait minime. Néanmoins, les ménages seront tentés par la dépense d'un seul coup, concède M. Djoudi. Ce qui pourrait, dira-t-il, «provoquer une pression sur la demande interne qui va se traduire par une hausse des prix de certains produits».

Confirmando tacitement l'incapacité des pouvoirs publics à maîtriser l'inflation, malgré la rhétorique

de la Banque d'Algérie, Karim Djoudi suggère de transformer les rappels, au titre du régime indemnitaire, en épargne et d'utiliser celle-ci notamment dans les dispositifs de soutien à l'accession au logement. A charge cependant que les banques soient plus actives dans la mobilisation de l'épargne.

D'autre part, Karim Djoudi a annoncé l'élaboration d'une loi de finances complémentaire pour 2011, une récurrence depuis quelques années. Motif de ce correctif budgétaire, la nécessité d'inscrire dans le budget de l'Etat les incidences financières des mesures décidées en Conseil des ministres pour relancer l'emploi et l'investissement, ainsi que des mesures légales.

Pourtant, Karim Djoudi a estimé que cette récurrence ne signifie pas l'absence de visibilité en matière de prévision des finances publiques mais apporte des correctifs à des décisions exceptionnelles prises durant l'exercice. Et dans la



Karim Djoudi, ministre des Finances.

mesure où, en plus des dépenses d'équipement, le budget de fonctionnement de l'Etat augmentera.

A ce propos, le ministre des Finances estime que la hausse maintenue (20%) des recouvrements de la fiscalité ordinaire depuis des années permet de couvrir plus de 50% des dépenses de

fonctionnement. Il s'agit, donc, de maintenir cet équilibre et d'arriver à stabiliser le budget de fonctionnement.

Auparavant, et en réponse à une question du sénateur FLN Ahmed Ayad, le ministre des Finances avait indiqué que la prime de zone sera calculée à par-

tir du salaire de base national de 2007. Selon M. Djoudi, «toutes les indemnités et primes des fonctionnaires et agents contractuels y compris la prime de zone ont été mobilisées et seront calculées sur des salaires de base appliqués à partir du 31 décembre 2007». En rappelant que la révision des systèmes indemnitaires se poursuit.

D'abord par la révision des systèmes de tous les secteurs, en calculant les indemnités et primes accordées sur la base des nouveaux systèmes. Ainsi, les systèmes indemnitaires dans le secteur de l'éducation nationale, pour les corps communs et agents contractuels, ont été adoptés et sont actuellement en cours d'exécution.

Quant à la prime de zone, son augmentation est liée à la seconde étape de révision des systèmes indemnitaires relatifs à la région du Sud. Et dans la mesure où 45 statuts particuliers des travailleurs de la Fonction publiques ont été promulgués et publiés et 2 ont été validés et sont en attente de publication.

C. B.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES IMPLANTÉES DANS LE SUD

Plus de 1 300 P-V d'infraction à la législation du travail

L'Inspection générale du travail (IGT) a établi 1 317 procès-verbaux d'infraction à la législation du travail contre des sociétés étrangères implantées dans le Sud. Ces P-V ont été envoyés aux juridictions compétentes, selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Jeudi dernier, au Conseil de la nation, Tayeb Louh a indiqué que l'IGT avait, en 2010, effectué 6 469 visites d'inspection et établi 7 454 P-V d'infractions à la législation du travail concernant les sociétés étrangères. Répondant à une question du sénateur FLN

Mohamed Fekhar, le ministre du Travail a relevé que l'IGT, modernisée et renforcée en moyens logistiques, a augmenté ses visites d'inspection de 54% depuis 2007.

Tout en précisant que tout citoyen lésé dans ses droits peut recourir à l'Inspection du travail et aux bureaux de conciliation, la dénonciation des atteintes est possible pour les structures syndicales et toute manœuvre dilatoire des opérateurs étrangers contenue.

Auparavant, Tayeb Louh avait indiqué que l'Agence nationale de développement de l'investissement a recensé 751 projets d'une capacité de création de 140 866 postes d'emploi.

Selon M. Louh, les services de l'IGT ont recensé 238 sociétés étrangères employant 37 536 travailleurs dont 30 514 Algériens et 7 022 étrangers. En ajoutant que 42 712 travailleurs étrangers, tous secteurs confondus, ont été recensés à la fin 2010, soit 0,89% de la population salariée dans le secteur économique (près de 4,8 millions de salariés).

Dans cet ordre d'idées, Tayeb Louh a évoqué l'existence de mesures réglementaires et de régulation «strictes», la prééminence de la main-d'œuvre algérienne et le recours à la main-d'œuvre étrangère qualifiée et spécialisée, exceptionnellement dans le cadre des grands projets infrastructurels.

C. B.

REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS

La facture atteint 82 milliards de dinars par an

Les dépenses de la Sécurité sociale en matière de remboursement des médicaments dépassent les 82 milliards de dinars par an, selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.

Tayeb Louh, qui intervenait jeudi dernier au Conseil de la nation, a également indiqué que le programme d'établissement de la carte Chifa aux assurés sociaux a atteint «un taux très avancé».

Et d'autant qu'un nouveau système de remboursement des médicaments a été institué, soit le système de prix référentiel sur la base des prix des médicaments génériques et des produits fabriqués localement.

C. B.

ASSURANCE DES HABITATIONS CONTRE

LES CATASTROPHES NATURELLES

193 000 contrats souscrits en 2010

Cent quatre-vingt-treize mille contrats d'assurance des habitations contre les risques de catastrophes naturelles ont été souscrits en 2010.

Un chiffre avancé par le ministre du Travail et de la Sécurité sociale qui répondait, jeudi dernier, au Conseil de la nation, à une question du sénateur RND Abdallah Ben El Toumi.

Toutefois, l'assurance CAT-NAT, obligatoire, relève des compagnies d'assurances agréées du secteur économique et non du système national de la Sécurité sociale, précise M. Louh.

Ce dernier d'en appeler à davantage de sensibilisation des propriétaires de biens immobiliers.

C. B.

NOUVELLES MESURES RELATIVES À L'EMPLOI

La commission d'évaluation installée la semaine dernière

La commission chargée de l'évaluation de l'exécution des nouvelles mesures relatives à l'emploi a été installée la semaine dernière. C'est ce que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a indiqué, jeudi dernier, au Conseil de la nation, à l'issue d'une séance de questions orales.

Selon M. Louh, cette commission chargée de l'évaluation périodique, mise en place au niveau du ministère, a déjà entamé ses travaux. En ce sens, le ministre de l'Emploi s'est montré optimiste, tant sur la bonne prise

en charge des postulants notamment au niveau local, que sur la réalisation de l'objectif de 3 millions d'emplois à l'horizon 2015.

Selon Tayeb Louh, la «grande affluence» des postulants au niveau des guichets des agences

de soutien (Ansej et Cnac) est patente et gérable, dans la mesure où des dispositions ont été décidées par l'exécutif pour renforcer ces guichets en moyens humains et logistiques.

L'occasion pour le ministre du Travail d'insister sur le rôle du secteur économique, hors les dispositifs de soutien public (Ansej et Cnac notamment), dans la création d'emplois, grâce aux

facilitations foncières et financières accordées aux employeurs qui recrutent des universitaires et des techniciens.

Voire, l'objectif de création de 1,5 million d'emplois grâce aux dispositifs et 1,5 million d'emplois par le secteur économique est «à notre portée», dira Tayeb Louh, rappelant que la vision gouvernementale a été déjà tracée.

C. B.

MANQUE DE LIQUIDITÉS DANS LES BUREAUX DE POSTE

Le ministère des Finances réfléchit au problème

Le ministre des Finances réfléchit au problème de manque de liquidités dans les bureaux de poste. Selon Karim Djoudi, un groupe de travail du ministère des Finances a formulé des suggestions pour régler ce problème. Cela même si le règlement définitif revient à la Banque d'Algérie et à Algérie Poste, précise le ministre des Finances.

C. B.

CHANGEMENT DANS L'ACTIONNARIAT

D'ORASCOM TÉLÉCOM HOLDING

L'Algérie n'a pas à intervenir, selon Djoudi

L'Algérie n'a pas à intervenir par rapport au changement opéré dans l'actionnariat d'Orascom Télécom Holding (OTH), dont la maison mère a fusionné avec le russe Vimpelcom. Selon le ministre des Finances, Karim Djoudi, l'Algérie «n'a pas à intervenir dans ce genre d'opérations financières, ni à les apprécier ni à intervenir dans le choix des actionnaires». Pour autant, l'Algérie est décidée à racheter Orascom Télécom Algérie (OTA-Djezzy), filiale d'OTH, «le seul interlocuteur de l'Algérie», selon M. Djoudi, qui s'exprimait jeudi en marge d'une séance de questions orales au Conseil de la nation.

C. B.